

Ville de NIEDERBRONN les BAINS

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira le
Lundi 15 Décembre 2025 à 20 heures (Vingt heures)
à l'Hôtel de Ville et vous prie de bien vouloir y assister.*

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 Novembre 2025.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire en matière de marchés publics.
3. Gestion Forestière.
 - 3/1. Adoption du programme EPC/TER 2026.
 - 3/2. Ventes de bois hors ventes publiques – Actualisation tarifaire 2026.
 - 3/3. Aménagement forestier 2013-2032 – Approbation de l'état d'assiette 2027.
4. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 4/1. Notification d'une subvention - Décision Budgétaire Modificative n°7 au Budget Principal.
 - 4/2. Ajustement des crédits prévus au chapitre 27 - Décision Budgétaire Modificative n°8 au Budget Principal.
 - 4/3. Travaux en régie - Décision Budgétaire Modificative n°9 au Budget Principal.
 - 4/4. Château de la Wasenbourg - Décision Budgétaire Modificative n°10 au Budget Principal.
 - 4/5. Autorisation pour l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.
 - 4/6. Demandes de subventions - DETR et DSIL 2026.
 - 4/7. Autorisation d'achat d'un drapeau destiné aux Sapeurs-Pompiers.
 - 4/8. Instauration de provisions sur charges locatives.
 - 4/9. Attribution d'avantages en nature aux associations communales
 - 4/10. Réseau d'Animation Intercommunale - Convention de location de locaux Rue de la Tuilerie.
 - 4/11. Chantier d'insertion entretien des espaces naturels - Convention avec l'association APOIN pour 2026.
5. Affaires de personnel :
 - 5/1. Tableau des effectifs en personnels titulaires et non titulaires au 1^{er} Janvier 2026.
 - 5/2. Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG67 pour la période 2026-2031.
 - 5/3. Contrat d'assurance statutaire – Evolution des conditions tarifaires.
 - 5/4. Suppression d'un poste de technicien.
 - 5/5. Convention de mise à disposition d'agents de la commune au Centre Communal d'Action Sociale.

Le 05 Décembre 2025



Le Maire,
Anne GUILLIER